



LISTE DE VÉRIFICATION DU BARREAU DE L'ONTARIO POUR LA DEMANDE EN VERTU DE LA RÈGLE 7.6-1.1

Remplissez toutes les parties de la demande. Le Barreau de l'Ontario peut enquêter ou vérifier toute information contenue dans la présente demande et peut exiger des explications supplémentaires. Des omissions ou des inexactitudes dans vos réponses peuvent retarder le traitement. Si l'espace prévu pour la réponse est insuffisant, utilisez une feuille séparée, apposez la date, signez-la et agrafez-la à la demande.

Vous pouvez consulter la règle 7.6-1.1 du *Code de déontologie* sur le site Web du Barreau au www.lso.ca.

EXIGENCES DE LA DEMANDE

1. Présentez l'original dument rempli de la demande en vertu de la règle 7.6-1.1, comprenant l'original dument rempli du formulaire d'autorisation et d'instruction au fournisseur d'assurance figurant à la page 9 de la présente demande. **NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**
2. Présentez l'original dument rempli du formulaire de renseignements relatifs à la demande en vertu de la règle 7.6-1.1 ou du paragraphe 6.01 (6) d'un ancien titulaire de permis, d'un titulaire suspendu ou d'un titulaire qui s'est engagé à ne pas exercer le droit et à ne pas fournir de services juridiques, y compris l'original dument rempli du formulaire d'autorisation et d'instruction à un fournisseur d'assurance, lequel apparaît à la page 9 de ce formulaire. **NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**
3. Envoyez un paiement dans un des formats suivants :
 - Un chèque certifié ou un mandat en monnaie canadienne à l'ordre du « Barreau de l'Ontario »

| | |
|--------------------|---------------|
| Frais de demande : | 200 \$ |
| TVH : 121712863 | 26 \$ |
| Total : | 226 \$ |

OU

- Si vous désirez soumettre le paiement de la demande par carte de crédit, vous devez communiquer avec le Centre du service à la clientèle. Voir les coordonnées ci-dessous.

Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.

Le Barreau ne traitera pas les demandes reçues sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat.

4. Publiez un avis de demande en vertu de la règle 7.6-1.1 dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* et joignez une copie de l'avis. Il incombe au requérant de publier un avis de demande en vertu de la règle 7.6-1.1 à ses frais. Modèle disponible au https://lawsocietyontario.azureedge.net/media/lso/media/lawyers/draft-notice-of-application-lawyer_fr.pdf

Pour faire publier votre avis, contactez le chargé de la publicité chez LexisNexis Canada :

Tél. : 905 415-5881

Sans frais : 1 800 668-6481, poste 881

Télec. : 905 479-3758

Courriel : anne.yu@lexisnexis.ca

5. Présentez un formulaire complet et original de renseignements sur un plan de supervision, lequel doit contenir :
 - Domaines d'activités prévus et nature des tâches et fonctions à accomplir
 - Autres tâches et fonctions non juridiques envisagées

- Procédures de déclaration de l'ancien titulaire ou d'un titulaire suspendu
- Procédures de surveillance et d'évaluation du titulaire requérant
- Mesures de protection des renseignements du client
- Mesures de protection des registres comptables du cabinet juridique
- Divulgence au personnel de bureau et aux occupants
- Divulgence aux clients et aux avocats ou parajuristes
- Autres renseignements pertinents

Adressez toute question sur l'examen et l'approbation des demandes au Centre de services à la clientèle au 416 947-3315 et demandez à être transféré(e), ou écrivez à cscadmin@lso.ca.

**Envoyez la demande au : Barreau de l'Ontario, Services à la clientèle
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2N6**



BARREAU DE L'ONTARIO
DEMANDE EN VERTU DE LA RÈGLE 7.6-1.1
RENSEIGNEMENTS SUR L'AVOCAT REQUÉRANT

La présente demande vise un avocat qui désire retenir les services d'une personne, l'embaucher ou partager avec elle des locaux ou des tâches relevant de l'exercice du droit ou de la prestation de services juridiques, si cette personne, en Ontario ou ailleurs, a été radiée du Barreau, rayée du tableau de l'Ordre, s'est fait retirer son permis d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques ou a été frappée de suspension, s'est fait suspendre son permis d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques, s'est engagée à ne pas exercer le droit ou à ne pas fournir de services juridiques ou a fait l'objet d'une mesure disciplinaire dans le cadre de laquelle elle a obtenu la permission de démissionner ou de rendre son permis d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques, et que le Barreau n'a pas restauré son permis.

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS DU REQUÉRANT

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom complet du (de la) requérant(e) :

Matricule du Barreau :

2. COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur :

Poste ou titre :

Téléphone fixe/cellulaire :

Télécopieur :

Courriel :

3. COORDONNÉES DOMICILIAIRES

Adresse et code postal :

Téléphone fixe/cellulaire :

Courriel :

Remarque : Le Règlement administratif n° 8 exige que les titulaires de permis avisent le Barreau immédiatement de tout changement survenant aux coordonnées ci-dessus.

PARTIE B

Veillez décrire votre pratique actuelle en Ontario.

Fournissez par ordre chronologique votre historique d'emploi depuis la date de votre assermentation au Barreau de l'Ontario jusqu'à ce jour.

Du : _____ **au :** _____

Nature du travail/de la pratique :

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur :

Raison du départ :

Du : _____ **au :** _____

Nature du travail/de la pratique :

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur :

Raison du départ :

Du : _____ **au :** _____

Nature du travail/de la pratique :

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur :

Raison du départ :

PARTIE C

Encerclez vos réponses à toutes les questions suivantes :

A) Êtes-vous maintenant ou avez-vous déjà été suspendu(e), disqualifié(e), censuré(e), le sujet d'une procédure de conduite, de capacité ou de compétence, ou le sujet d'une mesure disciplinaire dans tout territoire où vous êtes ou étiez titulaire d'un permis d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques ?

OUI NON

B) Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation de LAWPRO au cours des trois ans précédant immédiatement la date de la présente demande ?

OUI NON

C) Êtes-vous au courant d'une quelconque plainte ou accusation pesant contre vous en votre capacité professionnelle que votre Barreau ou votre organisme de règlementation ou votre organisme professionnel ne connaît pas encore ?

OUI NON

D) Êtes-vous maintenant ou avez-vous déjà été le sujet d'une réclamation d'assurance alléguant la fraude ou la malhonnêteté en vertu d'une police d'assurance de responsabilité professionnelle ?

OUI NON

E) Existe-t-il des jugements civils en instance contre vous ?

OUI NON

F) Avez-vous déjà présenté une demande en vertu de la règle 7.6-1.1 pour embaucher, utiliser les services ou partager des locaux avec un ex-titulaire ou un titulaire suspendu ?

OUI NON

G) Avez-vous déjà embauché(e), utilisé les services ou partagé des locaux avec un ancien titulaire de permis ou un titulaire suspendu sans l'approbation expresse du Barreau ?

OUI NON

Si vous avez répondu **OUI** à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, donnez les renseignements pertinents qui seront pris en compte pour déterminer votre habileté à agir comme superviseur approprié pour un ancien titulaire ou un titulaire suspendu.

PARTIE D – VOTRE CABINET JURIDIQUE ET VOTRE PERSONNEL DE SOUTIEN

1. Répondez aux questions suivantes sur votre cabinet juridique :

a) Avez-vous un bureau à plus d'un endroit ?

OUI NON

b) Partagez-vous vos bureaux avec une autre personne ?

OUI NON Le cas échéant, avec qui ?

c) Est-ce que l'ancien titulaire de permis ou le titulaire suspendu a son bureau personnel, sa ligne téléphonique personnelle, etc. ?

OUI NON

2. Répondez aux questions suivantes concernant votre personnel de soutien :

a) Décrivez le nombre de vos employés et leurs principales fonctions :

OUI NON

b) Partagez-vous votre personnel avec quelqu'un d'autre ?

OUI NON Le cas échéant, avec qui ?

c) Y a-t-il d'autres avocats ou parajuristes à votre cabinet ?

OUI NON

Le cas échéant, donnez le nom de tous les avocats et parajuristes de votre cabinet :

Nom complet du titulaire de permis :

Matricule du Barreau :

Nom complet du titulaire de permis :

Matricule du Barreau :

Nom complet du titulaire de permis :

Matricule du Barreau :

d) Quel contact auront-ils ou quel contact votre personnel aura-t-il avec l'ancien titulaire de permis ou le titulaire suspendu ?

e) Donnez tout autre renseignement pertinent sur votre cabinet juridique et votre personnel de soutien :

PARTIE F- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Donnez toute information que vous jugez pertinente à la présente demande qui aidera à déterminer si l'approbation devrait être accordée.

PARTIE G – AUTORISATION ET DÉCLARATION

J'autorise par la présente le Barreau de l'Ontario à faire des enquêtes auprès de toute personne ou tout gouvernement, tout agent ou organisme, y compris notamment, toute autorité policière ou universitaire, sur mes antécédents ou ma réputation. Je fournirai toute autorisation spécifique additionnelle ou toute renonciation requise aux fins de permettre au Barreau de l'Ontario d'obtenir des renseignements relatifs à mes antécédents ou à mes bonnes mœurs.

Je comprends que je suis obligé(e) de publier à mes frais un avis dans le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* qui indiquera que j'ai présenté une demande en vertu de la règle 7.6-1.1 pour embaucher l'ancien titulaire ou le titulaire suspendu nommé dans la présente demande. Cet avis contiendra une déclaration affirmant que si la demande est acceptée, une copie du plan de supervision pourra être obtenue en en faisant la demande écrite au Barreau.

Si la permission est accordée, je reconnais que je devrai faire un rapport trimestriel au Barreau concernant mon respect du plan de supervision et des conditions. Chaque rapport comporte des frais de 50 \$ + TVH et le paiement sera dû dans les quinze jours suivant la fin de chaque trimestre.

Je comprends que j'ai l'obligation continue d'aviser immédiatement le Barreau de l'Ontario de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans le cadre de la présente demande.

Je déclare solennellement que tous les renseignements que j'ai fournis dans le cadre de la présente demande et dans les documents joints à la présente demande sont véridiques, complets et exacts.

Date : _____

Signature du requérant/superviseur :

Signature du témoin :

Nom (imprimé) : _____

Nom (imprimé) : _____

**AUTORISATION ET INSTRUCTION
AU FOURNISSEUR D'ASSURANCE DE DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS**

Je soussigné(e), _____, de _____, autorise par la présente et donne instruction à mon fournisseur d'assurance de responsabilité professionnelle, LAWPRO, de divulguer entièrement au Barreau de l'Ontario les renseignements relatifs au dossier de réclamation et les détails relatifs à la franchise.

Cette autorisation n'est valide qu'aux fins du traitement de ma demande au Barreau de l'Ontario en vue de retenir, de partager des locaux, d'utiliser les services, de m'associer ou d'embaucher à quelque titre que ce soit en lien avec l'exercice du droit ou la prestation de services juridiques un ancien titulaire ou un titulaire suspendu en vertu de la règle 7.6-1.1 ou du paragraphe 6.01 (6).

Date : _____

Signature du requérant/superviseur :

Signature du témoin :

Nom (imprimé) : _____

Nom (imprimé) : _____



INFORMATION SUR UN PLAN DE SUPERVISION EN VERTU DE LA RÈGLE 7.6-1.1/DU PARAGRAPHE 6.01 (6)

REMARQUE :

Le titulaire de permis assume une grande responsabilité s'il retient les services d'une personne, l'embauche ou partage avec elle des locaux ou des tâches relevant de l'exercice du droit ou de la prestation de services juridiques, si cette personne est un ancien titulaire de permis ou un titulaire suspendu. En prenant sa décision, une formation de la Section de première instance du Tribunal du Barreau tiendra compte de l'expérience, de la compétence et des normes éthiques du requérant ; la capacité de celui-ci de bien superviser l'ancien titulaire ou le titulaire suspendu ; et la réputation, l'attitude et la capacité de l'ancien titulaire ou du titulaire suspendu. Une formation de la Section de première instance du Tribunal du Barreau peut examiner toute information pertinente, y compris les registres conservés par le Barreau, en lien avec le requérant ou l'ancien titulaire ou le titulaire suspendu.

Si vous trouvez qu'une section particulière ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer pourquoi.

NOM COMPLET DU REQUÉRANT/SUPERVISEUR :

NOM COMPLET DE L'ANCIEN TITULAIRE OU DU TITULAIRE SUSPENDU :

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS 1 À 9

- 1. Décrire les domaines de travail et la nature des tâches que l'ancien titulaire ou le titulaire suspendu devra exécuter :**

2. Décrire d'autres tâches et fonctions non juridiques envisagées que l'ancien titulaire ou le titulaire suspendu devra exécuter :

3. Procédures de déclaration de l'ancien titulaire ou du titulaire suspendu :

4. Procédures d'évaluation et de supervision du titulaire requérant :

5. Mesures de protection des renseignements du client :

6. Mesures de protection des registres comptables du cabinet juridique ou parajuridique :

7. Divulgence au personnel du bureau et à ses occupants :

8. Divulgence aux clients et aux avocats ou aux parajuristes :

9. Autre information pertinente :

RECONNAISSANCE CONCERNANT LE PLAN DE SUPERVISION

Je reconnais que l'information contenue dans ce document reflète exactement la nature du travail et les types de tâches et de fonctions qui seront déléguées à l'ancien titulaire ou au titulaire suspendu. Je reconnais que je serai en fin de compte obligé(e) de m'engager à suivre et à respecter un plan de supervision approuvé par une formation de la Section de première instance du Tribunal du Barreau, et que j'assume la responsabilité du respect de ce plan.

Le plan de supervision sera fourni par le Barreau à toute personne qui en demandera une copie.

Date : _____

Signature du requérant/superviseur :

Signature du témoin :

Nom (imprimé) : _____

Nom (imprimé) : _____

Les demandes sont généralement approuvées pour une période de trois ans, après quoi une demande peut être renouvelée ou le requérant peut devoir faire une nouvelle demande.